

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/09.04

L'an deux mil vingt-quatre et le douze septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 06/09/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. CROZIER Bernard (Pouvoir à M. MALIGEAY Fabien), M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain)

Secrétaire élue : Mme THEVENON NICOLI Blandine.

Objet de la délibération: DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de la trésorerie de régulariser des écritures sur les années antérieures. Certains articles n'étant pas assez approvisionnés, il propose la décision modificative suivante :

	CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	MONTANT
D. Investissement	13	13141		+ 5068€
R. Investissement	13	13248	170	+ 5068€
D. Fonctionnement	67	673		+ 0.94€
R. Fonctionnement	11	6232		- 0.94€

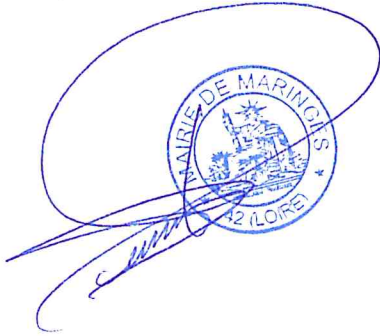
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de décision modificative

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



La secrétaire de séance,
Mme THEVENON NICOLI Blandine,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Thevenon", is written below the name of the secretary of the meeting.